

**DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
SESSION 2026**

**PROCÉDURE D'INSCRIPTION
CANDIDATS INDIVIDUELS NON SCOLARISÉS**

DOMICILIES EN NORMANDIE UNIQUEMENT

**Dates d'inscription en ligne :
du 1er au 19 décembre 2025**

Je n'ai pas de compte Cyclades. Comment créer un compte ?

Accès au formulaire de création de compte

- Je renseigne mes données personnelles
- Je renseigne impérativement une adresse mail valide (8 caractères minimum dont 1 minuscule, 1 majuscule et 1 caractère spécial)

A l'issue de la saisie, une fenêtre s'ouvre vous informant que le compte va être créé. Vous recevez aussitôt un mail vous permettant de valider votre compte dans les 48 heures suivant sa création (à défaut, les données sont perdues).
Important : la création du compte utilisateur génère un **numéro de candidat**.

• **Informations relatives à votre candidature**

Vous devez compléter les informations suivantes :

- Catégorie du candidat (INDIVIDUEL)
- Établissement d'inscription : choix en fonction de votre zone géographique
- En cas de demande d'aménagement d'épreuves, cocher « oui » à la rubrique « handicap »
- Répondre aux deux formules de recueil du consentement concernant l'autorisation de diffusion des résultats à la Presse et aux organismes privés et collectivités territoriales.

a) **Récapitulatif d'inscription**

A l'issue de la saisie, un récapitulatif des données apparaît à l'écran ; vous cliquerez sur « enregistrer » pour valider votre candidature.

Suite à l'enregistrement, s'affiche l'onglet « numéro d'inscription » où vous trouverez votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription que vous devez soigneusement noter afin de pouvoir accéder à nouveau à votre compte. Vous pouvez ensuite cliquer sur le bouton « visualiser/imprimer » afin d'éditer votre confirmation d'inscription que vous devez signer et envoyer à la DEC3.
Si vous souhaitez effectuer des modifications, vous devrez revenir à la page d'accueil et cliquer sur « consulter mes candidatures ».

b) Pièces justificatives à télécharger

PJ 1 : confirmation d'inscription signée :

☒	CINSIG01	Confirmation d'inscription signée	Confirmation d'inscription
-------------------------------------	----------	-----------------------------------	----------------------------

PJ 2 : pièce identité :

☒	NATIDE01	Document justifiant la nationalité française	Nationalité
-------------------------------------	----------	--	-------------

OU

☒	NATIDE03	Document justifiant l'identité pour les étrangers	Nationalité
-------------------------------------	----------	---	-------------

PJ 3 : Certificat JDC

☒	PSNATT03	Certificat de participation ou d'exemption à la JDC	Position régulière au regard du code du service national
-------------------------------------	----------	---	--

Conformément à l'article 24 de la loi n°2015-917 du 28 juillet 2015, l'obligation de fournir l'attestation de recensement est supprimée. Toutefois, pour se présenter à un examen ou à un concours, les candidats français âgés de 16 à 25 ans doivent fournir un certificat individuel de participation ou une attestation les plaçant provisoirement en règle ; ce document doit être retiré auprès de l'organisme du service national de leur secteur. L'âge du candidat s'apprécie à la date du 31/12/2025.

PJ 4 : Attestation d'autorisation d'instruction dans la famille

☒	SCOCND02	Attestation d'autorisation d'instruction dans la famille	Documents de scolarité
-------------------------------------	----------	--	------------------------

Ce document est nécessaire si vous êtes autorisé à suivre une instruction en famille.

ATTENTION ! seul le téléchargement de ces pièces justificatives validera votre inscription.

c) Epreuves du DNB

Cinq épreuves écrites obligatoires :

Français, mathématiques, histoire-géographie, EMC, sciences et langue vivante étrangère (choix parmi 8 langues possibles au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe)

Conformément à la circulaire ministérielle n°2008-0127 du 18 décembre 2008, il est obligatoire de présenter une pièce d'identité officielle lors de la passation des épreuves de l'examen. Les pièces d'identité (carte nationale d'identité et passeport) expirées depuis moins de 5 ans peuvent être présentées par les candidats.

Pour toute question, merci de contacter la DEC3 par mail :

dec3-dnb-1@ac-normandie.fr